



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 JUIN 2019**

Le dix-sept juin deux mille dix-neuf, à 11H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le sept juin deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Nombre de membres
en exercice : 26

Nombre de membres
présents : 16

VOTE : 22

Pour : 14

Abstention : 3

(M. LAURE,
M. CHAUVIN et Mme
ROQUE

Contre : 5

(Mme GASSELIN, M.
COLART, M. DEZELU,
Mme SENE et M.
CHOPIN)

Adopté à la majorité

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
au contrôle de légalité le :

24/06/2019

Publié / Notifié le :

27/06/2019

Étaient présents : 16

LA FERTE IMBAULT : Monsieur Pascal COLART, délégué titulaire,
ORÇAY : Madame Michelle MOREAU, déléguée titulaire,
PIERREFITTE-SUR-SAUDRE : Monsieur Jacques LAURE, délégué titulaire,
SALBRIS : Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame
Christiane LALLOIS, Monsieur Jean-Yves THÉMIOT, Monsieur Jean
CHICAULT, Madame Françoise VANDEMAELE, Monsieur Stéphane
DOUADY, délégués titulaires,
SELLES-SAINT-DENIS : Monsieur Pierre MAURICE, délégués titulaires,
SOUESMES : Monsieur Jean-Michel DÉZÉLU, Madame Maryse SENÉ,
délégués titulaires,
THEILLAY : Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, Madame
Mauricette ROQUE, délégués titulaires,

Absents excusés et Pouvoirs : 6

Madame Isabelle GASSELIN, pouvoir à Monsieur COLART
Monsieur Michel CHAUVIN, pouvoir à Monsieur LAURE
Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, pouvoir à Monsieur DOUADY
Madame Corinne PENICAUD-NEVANDER, pouvoir à Madame MOREAU
Monsieur Max BURON, pouvoir à Monsieur MAURICE
Madame Emmanuelle ROEKENS, pouvoir à Monsieur POUJADE

Absents sans pouvoirs : 4

Madame Marie-Laure CHOLLET
Madame Stéphanie DARDEAU
Monsieur Philippe DEBRÉ
Madame Marie-Lise CARATY

Secrétaire de Séance : Madame Françoise VANDEMAELE



OBJET : -----

**2019-18 : DEMANDE D'AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE SUR L'ÉTUDE RELATIVE À LA FUSION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU
MONESTOIS**

Monsieur le Président rappelle que la CCSR et la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois ont commandé une étude sur un projet de fusion entre les deux communes.

Accusé de réception en préfecture
01/24/100800/20190617-DELIB2019-18-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

Suite à la présentation du rapport de fin de mission de l'étude aux **conseillers municipaux** des communes de la CCSR le 04 juin dernier à Salbris, par le Cabinet Landot et conformément à l'article L5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de solliciter l'avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale sur ce projet.

Le Conseil Communautaire, à la MAJORITÉ des membres présents et représentés,

DECIDE

- **DE SOLLICITER** l'avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale sur le projet de fusion entre la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois et la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Olivier PAVY

